

AMENAGEMENTS EXTERIEURS

TYPE DE TRAVAUX		DECLARATION PREALABLE	PERMIS DE CONSTRUIRE
	Abris de jardin	pour une surface de moins de 20 m ² . (ou 40 m ² si accolé à un bâtiment existant)	pour plus de 20 m ² . (ou 40 m ² si accolé à un bâtiment existant)
	Abris piscine	pour une hauteur inférieure à 1,8 m.	pour une hauteur supérieure à 1,8 m.
	Arbre	pour abatage nécessaire avant construction.	
	Appentis	pour une surface de moins de 20 m ² . (ou 40 m ² si accolé à un bâtiment existant)	pour plus de 20 m ² . (ou 40 m ² si accolé à un bâtiment existant)
	Barbecue	pour une surface de plus de 2 m ² en dur.	
	Châssis	pour une hauteur supérieure à 1,8 m et inférieure à 4m.	pour une hauteur supérieure à 4 m ou très grande superficie (2000 m ²).
	Clôtures	pour certaines communes.	
	Haie	pour certaines communes.	
	Loggia	pour une surface de moins de 40 m ² .	pour plus de 40 m ² .
	Loggia fermée	pour une surface de planchers de moins de 40 m ² .	pour plus de 40 m ² .
	Patio	pour une surface de moins de 40 m ² .	pour plus de 40 m ² .
	Piscine	pour un bassin de moins de 100 m ² .	pour bassin de plus de 100 m ² , ou couverte de plus de 1,8 m de haut.
	Préau	pour une surface de moins de 20 m ² . (ou 40 m ² si accolé à un bâtiment existant)	pour plus de 20 m ² . (ou 40 m ² si accolé à un bâtiment existant)
	Pergola	pour une surface de moins de 20 m ² . (ou 40 m ² si accolé à un bâtiment existant)	pour plus de 20 m ² . (ou 40 m ² si accolé à un bâtiment existant)
	Portail	pour certaines communes.	
	Pilier	pour certaines communes.	si supérieure à 12 m.
	Serre	pour une hauteur supérieure à 1,8 m et inférieure à 4m.	pour une hauteur supérieure à 4 m ou très grande superficie (2000 m ²).
	Terrain	pour aménagement dans certaines communes ou modification reliefs (buttes, etc.)	



Terrasse









pour une surface de moins de 20 m².



pour plus de 20 m².

ENERGIES

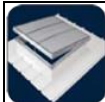

















TYPE DE TRAVAUX		DECLARATION PREALABLE	PERMIS DE CONSTRUIRE
	Auvent solaire	pour une surface de moins de 40 m ² .	pour plus de 40 m ² .
	Climatisation	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Citerne à gaz	Déclaration préalable	
	Eolienne	pour hauteur supérieur à 12 m et, dans certaines communes, pour toutes les éoliennes quel que soit la hauteur.	supérieur à 50 m, plus de 2 m ² de surface ou secteur sauvegardé/bâtiment historique).
	Eolienne	pour hauteur supérieur à 12 m et, dans certaines communes, pour toutes les éoliennes quel que soit la hauteur.	supérieur à 50 m, plus de 2 m ² de surface ou secteur sauvegardé/bâtiment historique).
	Eolienne de toit	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Lampadaire solaire	dans certaines communes.	
	Ligne électrique	tension inférieure à 63 000 Volts (63 KV).	si la tension est supérieure.
	Panneaux solaires de toit	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment dont la puissance est inférieure à 250 kW.	si la puissance est supérieure à 250 kW.
	Panneaux solaires sur terrain	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment dont la puissance est inférieure à 250 kW.	si la puissance est supérieure à 250 kW.
	Pavés solaires	pour certaines communes.	
	Pompe à chaleur	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Portail solaire	Déclaration préalable	
	Tuiles solaires	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Volets solaires	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	

FAÇADES, OUVERTURES












TYPE DE TRAVAUX		DECLARATION PREALABLE	PERMIS DE CONSTRUIRE
	Baie vitrée	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Balcon	Déclaration préalable	
	Escalier extérieur	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	pour plus de 20 m2 ou modification de structure.
	Façade	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	si modification importante de la structure du bâtiment (murs porteurs, charpente)
	Fenêtre	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Gouttières	pour certaines communes.	
	Lucarne	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Œil de bœuf	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Ornements	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Parabole	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Peinture	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Persiennes	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Porte	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Ravalement	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Velux	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Vitreaux	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Vitrine	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Volets	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	

	Volets	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Volets intérieurs	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	


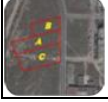




TRAVAUX DE TOITURE

TYPE DE TRAVAUX		DECLARATION PREALABLE	PERMIS DE CONSTRUIRE
	Aération	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Antenne	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Charpente	Déclaration préalable	
	Cheminée	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Chien assis	pour la modification de la fenêtre	pour la création d'un chien assis car modification de la charpente.
	Combles	si création ou modification des ouvertures ou si plus de 10 m2 de surface sont transformées en surface utilisable (surface de plancher).	
	Eolienne de toit	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Fenêtre de toit	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Girouette	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Gouttières	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Panneaux solaires	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Parabole	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Paratonnerre Parafoudre	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Toiture	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Tubage	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Tuiles solaires	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment et puissance inférieure à 250 kW.	si la puissance est supérieure à 250 kW.
	Velux	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	
	Volets solaires	car modifie l'aspect extérieur du bâtiment.	

AGRANDIR, AMENAGER

TYPE DE TRAVAUX		DECLARATION PREALABLE	PERMIS DE CONSTRUIRE
	Aménager	En construction...	
	Appentis	pour une surface de moins de 20 m2. (ou 40 m2 si accolé à un bâtiment existant)	pour plus de 20 m2. (ou 40 m2 si accolé à un bâtiment existant)
	Changement de destination	si pas d'autres travaux	pour des travaux en plus du changement de destination.
	Charpente	En construction....	
	Combles	si création ou modification des ouvertures ou si plus de 10 m2 de surface sont transformées en surface utilisable (surface de plancher).	
	Extension	pour une surface de plancher de moins de 40 m2.	pour plus de 40 m2.
	Garage	pour une surface de moins de 20 m2. (ou 40 m2 si accolé à un bâtiment existant)	pour plus de 20 m2. (ou 40 m2 si accolé à un bâtiment existant)
	Loggia	pour une surface de moins de 40 m2.	pour plus de 40 m2.
	Loggia fermée	pour une surface de planchers de moins de 40 m2.	pour plus de 40 m2.
	Mobil home	En construction....	
	Mur	supérieur à 2 m de haut et pour tous les murs en limites de propriété dans certaines communes.	Construction d'un mur de bâtiment, un permis de construire est nécessaire.
	Patio	pour une surface de moins de 40 m2.	pour plus de 40 m2.
	Terrasse	pour une surface de moins de 20 m2.	pour plus de 20 m2.
	Véranda	pour une surface de planchers de moins de 40 m2.	pour plus de 40 m2.

AUTRES

TYPE DE TRAVAUX	DECLARATION PREALABLE	PERMIS DE CONSTRUIRE
 Camping	En construction....	
 Division de terrain	si la division n'entraîne pas de travaux.	si la division entraîne des travaux.
 Ligne électrique	tension inférieure à 63 000 Volts (63 KV).	si la tension est supérieure.
 Mobil home	En construction....	
 Parking	En construction....	
 Pylône	si supérieur à 12 m. Pour certaines communes, tous les pylônes, même moins de 12 mètres de haut.	